

# Prochainement vous pourrez récupérer votre masque réutilisable



## Des masques pour qui ?

5.000 masques réutilisables seront gratuitement distribués à tous les habitants des villages et hameaux du Bosc.

## Ce masque me protégera t'il ?

Ce modèle est un masque de catégorie 1 (le plus haut niveau de performance), ils sont composés de trois couches de toiles. Ils répondent aux normes de transmission du virus et les tissus en contact avec la peau sont certifiés OEKO-TEK1 afin de respecter les peaux les plus fragiles.

## Quand seront-ils distribués ?

Le département auprès de qui nous avons passé commande, nous informe que les premiers masques seront disponibles normalement après le 15 mai. Un peu de patience sera donc nécessaire.

## Sont-ils lavables ?

Oui, ces masques peuvent être lavés au moins entre 15 et 25 fois, à 60°.

## D'où viennent ces masques ?

Ils sont de fabrication française, agréé par l'État et répondant aux normes AFNOR.

## Pourquoi seulement 2 masques par personne ?

Cette dotation doit permettre à chacun de disposer d'un équipement personnel minimal, le temps que les circuits de distribution grand public soient garantis.

## Combien ça coûtera ?

Les masques seront distribués gratuitement à tous les habitants.

La commande des masques a été formalisée le 14 avril, et le financement a été possible par l'aide du Département (50%), de la Région (30%), et des 20% que la Mairie a pris à sa charge, soit 70 centimes par masque.

## Quelles pièces justificatives faudra-t'il fournir ?

1 pièce d'identité + 1 justificatif permettant de connaître le nombre de personnes composant votre foyer (livret de famille, avis d'imposition, attestation CAF, ...).

## Comment seront-ils distribués ?

La distribution s'effectuera à la salle polyvalente Jules Bral de Salelles du Bosc, permettant de respecter les règles de sécurité sanitaire. La distribution sera assurée par les agents volontaires de la collectivité.

## Comment faire en attendant ?

Grâce aux couturières de la commune, nous disposons aujourd'hui d'un stock de masques de protection en tissu. Ils ne sont pas certifié AFNOR mais garantissent tout de même une filtration d'au moins 70%.

Renseignement en Mairie 04 67 44 70 47

**Merci de ne pas surcharger le standard de la Mairie. Nous vous tiendrons au courant sur le site de la Mairie et sur notre page Facebook : "Le Bosc - Hérault 34"**

